



Conseil économique et social

Distr. générale
14 décembre 2007
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Trente-neuvième session

26-29 février 2008

Point 3 m) de l'ordre du jour provisoire*

Points sur lesquels la Commission devra se prononcer

**après examen : développement des statistiques régionales
en Afrique**

Rapport de la Commission économique pour l'Afrique

Note du Secrétaire général

Comme suite à une demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-huitième session**, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport de la Commission régionale pour l'Afrique (CEA) sur le développement des statistiques régionales en Afrique. Ce rapport met en lumière les problèmes et défis auxquels se heurtent les pays africains désireux de renforcer leurs capacités statistiques. Il présente aussi un aperçu des initiatives prises par les parties prenantes africaines en vue de surmonter tous ces obstacles. Au nombre de ces mesures, on citera la création d'une commission statistique pour l'Afrique et d'un Comité africain de coordination des statistiques. Le rapport donne également des précisions sur la voie à suivre et sur le rôle que peut jouer la CEA dans la solution des difficultés rencontrées. La Commission voudra peut-être donner son avis sur les efforts en cours qui visent à relancer le développement de la statistique dans les pays d'Afrique et les organisations africaines. Elle souhaitera peut-être aussi demander à toutes les parties concernées, y compris les partenaires du développement, à renforcer l'appui qu'ils fournissent au développement de la statistique en Afrique, par l'intermédiaire de la Commission statistique pour l'Afrique. On trouvera à la page 25 du présent document une énumération des mesures devant être prises par la Commission.

* E/CN.3/2008/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 4 (E/2007/24)*, chap. I, sect. A.



Rapport de la Commission économique pour l'Afrique sur le développement des statistiques régionales en Afrique

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Défis auxquels les systèmes statistiques nationaux africains sont confrontés	3–4	3
III. Initiatives visant à remédier aux problèmes auxquels les systèmes nationaux africains sont confrontés	5–20	6
A. Remaniement des fonctions statistiques au sein des principaux organismes régionaux	6–7	6
B. Plan d'action de Marrakech pour la statistique	8–9	6
C. Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique	10–11	7
D. Stratégie nationale pour le développement des statistiques	12	8
E. Symposium africain sur le développement de la statistique	13–14	8
F. Programme de comparaison internationale pour l'Afrique	15	8
G. Commission africaine de statistique	16	9
H. Charte africaine de la statistique	17	9
I. Comité africain de coordination des statistiques	18	9
J. Autres initiatives	19–20	9
IV. Centre africain de statistique : mesures prises pour remédier aux problèmes rencontrés	21–24	10
V. Mesures devant être prises par la Commission	25	11

I. Introduction

1. Durant les dernières décennies du millénaire écoulé, la demande de statistiques de qualité a considérablement augmenté dans les pays africains. Cet accroissement sans précédent tient essentiellement au lancement de plusieurs initiatives nationales, régionales et internationales visant à améliorer la situation économique, sociale et politique des États d'Afrique. Au nombre de ces initiatives, on citera le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les stratégies de lutte contre la pauvreté, les cadres sous-régionaux d'intégration économique et monétaire et d'autres plans-cadres portant sur des secteurs bien précis. En conséquence, les systèmes statistiques nationaux d'Afrique et les organismes sous-régionaux et régionaux qui s'occupent de statistiques et du développement de la statistique ont non seulement été mis au défi de sensibiliser, entre autres tâches, le public à l'importance que revêtent les statistiques pour le développement du continent africain et de mettre à profit les ressources disponibles à l'échelle nationale, sous-régionale, régionale et internationale en vue de renforcer les moyens dont disposent les pays africains pour faire face à la demande accrue de statistiques de qualité suscitée par leurs programmes de développement, mais ont également eu la possibilité de mener à bien ce type d'activités.

2. Le présent rapport décrit quelques-uns des principaux problèmes auxquels se heurtent les parties prenantes africaines dans le domaine du développement statistique ainsi que certaines des initiatives récentes visant à y remédier. Parmi ces initiatives, on citera celles qui ont pour but de remanier les fonctions statistiques au sein des grands organismes régionaux que sont la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAfD), et la Commission de l'Union africaine; le Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique; le Comité africain de coordination des statistiques; la Commission africaine de statistique; le Symposium africain sur le développement de la statistique; et la Charte africaine de la statistique. En outre, le rapport donne des précisions sur la contribution que la CEA peut apporter à la solution des problèmes rencontrés et sur les mesures devant être prises par la Commission de statistique.

II. Défis auxquels les systèmes statistiques nationaux africains sont confrontés

3. Les systèmes statistiques nationaux africains et autres instances qui s'occupent du développement de la statistique en Afrique se heurtent à de très nombreux obstacles, notamment aux problèmes suivants :

a) La faible participation des pays africains aux réunions internationales et groupes d'études où les normes, méthodologies et classifications internationales sont examinées et approuvées. Aussi lesdites normes, méthodes et classifications ne tiennent-elles pas suffisamment compte des caractéristiques propres à l'Afrique et l'on s'interroge parfois sur l'intérêt qu'elles peuvent présenter pour les pays africains. Il s'agit maintenant de savoir comment amener ces pays à participer de manière effective aux réunions et discussions internationales;

b) Le degré de priorité peu élevé accordé aux statistiques : d'une manière générale, les processus nationaux de développement et les programmes d'assistance aux pays africains ne donnent pas la priorité aux statistiques. À l'échelle nationale, comme les politiques n'accordent pas au développement de la statistique l'importance qui convient, ce type d'activité ne bénéficie pas d'un financement suffisant, les statistiques sont considérées comme peu prioritaires et le rang qu'occupent les bureaux nationaux de statistiques au sein de la hiérarchie gouvernementale n'est pas adapté. En outre, nombreux sont les responsables d'organismes donateurs, qui n'ont pas été sensibilisés davantage au rôle décisif que jouent les statistiques en tant qu'outil destiné à appuyer l'élaboration et le suivi des politiques. Les questions qui se posent sont notamment les suivantes : comment mieux plaider en faveur d'une intégration des statistiques aux processus nationaux de développement, en particulier aux stratégies de lutte contre la pauvreté; et comment accorder un rang de priorité plus élevé à la statistique en tant qu'activité sectorielle à part entière ou volet élargi de programmes sectoriels prioritaires mis en œuvre par les organismes donateurs;

c) L'absence de planification à long terme du développement des statistiques ou le caractère insuffisant de cette planification. Dans le Plan d'action de Marrakech pour la statistique, tous les pays en développement pauvres (dont beaucoup se trouvent en Afrique) ont été priés instamment d'élaborer avant la fin de 2006 une stratégie nationale pour le développement de la statistique et d'en démarrer la mise en œuvre en 2007 au plus tard. Certains pays n'ont toujours pas élaboré de stratégie de cette nature; d'autres l'ont fait mais n'ont pas pu les mettre en œuvre faute de ressources suffisantes. Il s'agit maintenant de faire en sorte que tous les pays africains soient dotés de stratégies nationales pour le développement de la statistique qui soient adaptées et de ressources qui puissent en garantir la mise en œuvre;

d) Les capacités statistiques. La présence de capacités statistiques est indispensable à la viabilité à long terme des stratégies nationales et des activités statistiques. Nombreux sont les pays africains qui n'ont toujours pas la capacité d'entreprendre des activités statistiques de base. Dans les ministères techniques, la situation est pire que dans les bureaux nationaux de statistiques. Les centres de formation ne produisent pas suffisamment de diplômés pour répondre à la demande actuelle de personnel qualifié. En outre, l'on juge préoccupant le fait que ces établissements, notamment les universités, n'enseignent pas les « statistiques officielles », ni les statistiques à finalité pratique ou en rapport avec la gestion; que cet enseignement continue d'être envisagé sous l'angle de l'offre alors qu'il s'agit, dans la très grande majorité des cas, de répondre à une demande; et que la formation à l'analyse, à la présentation et à la diffusion de données est insuffisante. Les questions qui se posent sont notamment les suivantes : comment satisfaire à la demande urgente de personnel qualifié dans l'administration publique et comment s'assurer que les programmes de formation sont adaptés et suffisamment concrets;

e) Le Programme de comparaison internationale pour l'Afrique. De nombreux pays africains ont participé au Programme de comparaison internationale pour l'Afrique (2002-2007) dont la BAfD a assuré la coordination. Ce programme a aidé les pays participants à améliorer leurs statistiques économiques ainsi que l'établissement d'indices de prix à la consommation, d'indices du produit intérieur brut (PIB) et d'indices connexes; à produire des parités de pouvoir d'achat; et à développer d'une manière générale leur système statistique, notamment en élaborant une stratégie nationale pour le développement de la statistique. Il s'agit maintenant

de poursuivre les activités lancées au titre du Programme de comparaison internationale pour l'Afrique, après 2007, une fois le Programme mondial de comparaison internationale achevé;

f) La série de recensements de la population et de l'habitation de 2010. Quelque 17 États africains (soit 30 % des pays d'Afrique) n'ont pas participé à la série de recensements de la population et de l'habitation de 2000, ce qui veut dire que près de la moitié de la population africaine n'a pas été comptabilisée lors de cet exercice. En outre, bon nombre de pays s'appuient sur des projections démographiques ou des données périmées pour élaborer leurs programmes de développement et mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Alors que les préparatifs pour la série de recensements de 2010 vont bon train, une dizaine environ de pays africains pourraient avoir beaucoup de difficultés à y participer. Il s'agit maintenant de faire en sorte que tous les pays d'Afrique se mobilisent pour prendre part à la série susmentionnée;

g) La coordination. Il est indispensable de bien coordonner les activités et programmes de statistique si l'on veut obtenir des synergies, éviter les doubles emplois et le gaspillage de ressources et améliorer la qualité des données. Dans bon nombre de pays, la coordination entre les différentes parties concernées (entre producteurs et utilisateurs de données, entre les différents producteurs de données, entre les producteurs de données et les centres de recherche et de formation, etc.) laisse encore à désirer. Bien qu'à l'échelle internationale, la coordination entre donateurs soit bonne, il n'en va pas de même à l'échelle nationale. La question qui se pose est donc celle de savoir comment créer et renforcer à l'échelle nationale, des mécanismes de coordination entre les principales parties concernées, notamment les donateurs.

4. Pour accélérer le développement de la statistique dans la région, il est indispensable que les parties prenantes s'emploient à sensibiliser davantage les utilisateurs de données, en particulier ceux qui sont chargés de la planification, de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions, à l'importance stratégique que revêtent les statistiques pour leurs travaux, en particulier pour la gestion macroéconomique, la prise de décisions politiques et la mesure et le suivi des indicateurs de pauvreté. Il faudrait aussi qu'ils mènent des activités de plaidoyer auprès des gouvernements et des organismes donateurs de sorte qu'un rang de priorité élevé et puisse être accordé à la production et à l'utilisation de statistiques. En se dotant de moyens suffisants pour mieux évaluer les besoins des utilisateurs suivre l'évolution des données nécessaires à l'élaboration des politiques, le secteur privé et la société civile pourraient eux aussi apporter une contribution à ces efforts. En outre, il faudrait encourager les pays à renforcer leur aptitude à tirer parti des technologies et à améliorer les modes de collecte, de gestion et de diffusion des données. Il faudrait aussi que les pays créent des groupes d'utilisateurs compétents afin de comprendre et d'interpréter correctement les données statistiques disponibles, de doter les bureaux nationaux de statistiques, de compétences dans le domaine de la gestion des enquêtes, et de promouvoir la coordination et les synergies entre les différents établissements participant à des activités statistiques. Ce sont là quelques-uns des problèmes et des défis auxquels il faudrait s'attaquer pour satisfaire à la demande croissante de statistiques de qualité que suscitent leurs efforts de développement.

III. Initiatives visant à remédier aux problèmes auxquels les systèmes nationaux africains sont confrontés

5. Pour s'attaquer aux problèmes qui ont été recensés, les parties concernées par le développement des statistiques en Afrique ont pris une série d'initiatives fondées essentiellement sur des stratégies axées autour d'éléments comme les activités de plaidoyer, la coordination des activités de renforcement des capacités statistiques, la formation, et l'amélioration des aptitudes à entreprendre des enquêtes sur les ménages et des recensements. Le présent rapport mettra l'accent sur certaines des initiatives les plus récentes.

A. Remaniement des fonctions statistiques au sein des principaux organismes régionaux

6. Un des changements positifs opérés à l'aube du nouveau millénaire a été le remaniement des fonctions statistiques au sein des principaux organismes régionaux, qui a permis de donner suite aux demandes répétées des parties prenantes désireuses de remédier au problème que pose l'état de sous-développement des statistiques en Afrique.

7. Suite au repositionnement de la CEA qui est intervenu en 2006/07, l'on a réinstitué, en août 2006, la Division de statistique de cette commission qui est désormais connue sous le nom de Centre africain pour la statistique. Si l'on a adopté une telle mesure c'est parce que l'on a pris conscience de l'importance que revêtent les statistiques en tant que domaine d'activité intersectorielle indispensable à la satisfaction des besoins propres aux pays africains, notamment en ce qui concerne le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. D'autres organismes régionaux ont eux aussi développé leurs activités statistiques. La restructuration de la BAfD a abouti à la création d'un département de statistique comportant deux divisions dont la première s'occupe de statistiques économiques et sociales et la deuxième du renforcement des moyens statistiques, faisant ainsi de la Banque un des principaux organismes fournisseurs d'une assistance technique au continent africain dans le domaine statistique. En outre, la Commission de l'Union africaine vient de créer un nouveau service de statistique au sein de son Département des affaires économiques et a lancé le processus d'élaboration d'une charte africaine de la statistique.

B. Plan d'action de Marrakech pour la statistique

8. La table ronde de Marrakech qui a eu lieu à Marrakech (Maroc) en 2004 a approuvé le Plan d'action de Marrakech¹, un plan d'action ponctuel et chiffré, qui vise à améliorer les statistiques du développement. Ce plan prévoit six mesures essentielles qui devraient permettre d'améliorer les statistiques aux plans national et international et qui peuvent se résumer comme suit : intégration de la planification

¹ Disponible à l'adresse électronique suivante : <http://unstats.un.org/unsd/statcam/doc04/Marrakech.pdf>.

stratégique des systèmes statistiques, grâce notamment à la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour le développement des statistiques; préparation de la série mondiale de recensements de la population et de l'habitation de 2010; financement accru des activités visant à renforcer les capacités statistiques; mise en place d'un réseau international d'enquête sur les ménages; adoption d'urgence de dispositions visant à améliorer le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement; et mesures visant à accroître la transparence du système statistique international.

9. En Afrique, le Plan d'action de Marrakech pour la statistique sera exécuté au moyen du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique qui servira de stratégie de mise en œuvre.

C. Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique

10. Pour remédier à l'insuffisance des efforts déployés par le passé en vue d'améliorer les capacités statistiques de l'Afrique, les principaux organisateurs du Forum africain pour le développement de la statistique (FASDEV), à savoir la BAfD, le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) et la Banque mondiale, sont convenus de mettre en place, sous l'égide de la CEA, un cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique², qui devrait permettre de créer des synergies, d'éviter les doubles emplois et de doter l'Afrique de capacités durables pour le développement des statistiques en Afrique.

11. Au lieu d'être axé sur une série d'activités et de directives politiques précises, le Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique couvre un champ assez large, tenant ainsi compte du fait que la plupart des mesures devront être prises à l'échelle nationale et que les pays confrontés à des problèmes différents ont des priorités qui ne sont pas toujours les mêmes. Le Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique a été approuvé par les directeurs des bureaux nationaux de statistique en Afrique et par les parties prenantes au Forum africain pour le développement de la statistique (FASDEV) en février 2006, et par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique en avril 2007. La responsabilité première de la mise en œuvre de ce cadre incombe aux systèmes nationaux de statistiques qui comptent pour principaux soutiens les bureaux nationaux de statistique, tandis que la Banque africaine de développement et la CEA seront conjointement chargées de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation dudit cadre ainsi que de l'établissement de rapports à ce sujet.

² BAfD, PARIS21, CEA et Banque mondiale, « The Reference Regional strategic Framework for Statistical Capacity-Building in Africa: better statistics for improved development outcomes », CEA, Groupe de la publication et de la distribution de documents, Addis-Abeba, octobre 2006.

D. Stratégie nationale pour le développement des statistiques

12. La stratégie nationale pour le développement des statistiques³ est la clef de voûte du Programme de Marrakech pour la statistique et constitue la principale stratégie de mise en œuvre du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique. Le Plan d'action de Marrakech pour la statistique engage tous les pays en développement pauvres à se doter de stratégies nationales pour le développement des statistiques avant la fin de 2006 et a commencé à mettre en œuvre ces stratégies en 2007 au plus tard, en vue de produire des statistiques de meilleure qualité qui puissent être utilisées à l'échelle tant nationale qu'internationale lors du prochain examen du millénaire prévu pour 2010. La stratégie nationale pour le développement des statistiques est considérée l'approche la mieux à même d'améliorer les statistiques au plan national. Si elle est correctement élaborée et appliquée conformément aux principes qui ont été définis par le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) et par d'autres partenaires, cette stratégie peut changer du tout au tout la situation des statistiques et rehausser le statut des professions statistiques dans les pays concernés. L'on s'emploie actuellement à faire en sorte que tous les pays africains puissent élaborer et mettre en œuvre une stratégie de ce type.

E. Symposium africain sur le développement de la statistique

13. Le Symposium africain sur le développement de la statistique est une initiative conduite par les pays, qui vise à offrir aux États d'Afrique un cadre au sein duquel ils puissent débattre de questions relatives au développement de leurs activités statistiques sur une base coordonnée à l'échelle régionale. Il a lieu par roulement dans différents pays africains. Il examine un certain nombre d'aspects relatifs au développement de systèmes statistiques viables, traite des difficultés que pose le renforcement des capacités et constitue une plate-forme propice aux échanges d'expériences concrètes et de pratiques optimales entre pays africains.

14. Le premier symposium de ce type a eu lieu au Cap (Afrique du Sud), le deuxième à Kigali et le troisième à Accra. Ces réunions, qui ont été organisées par la CEA, la Division de statistique et l'Afrique du Sud (présidente de la réunion des « Amis de la CEA »), ont mis l'accent sur les échanges de données d'expérience et d'informations relatives aux recensements de la population et de l'habitation.

F. Programme de comparaison internationale pour l'Afrique

15. Ce programme, qui couvre l'ensemble du continent et auquel participent 52 pays africains, a été lancé en 2002. Il a pour objectif de renforcer l'aptitude des pays africains à fournir des données ponctuelles et fiables en incluant des estimations relatives aux parités de pouvoir d'achat qui puissent faciliter les comparaisons en termes réels des niveaux de prix et des agrégats économiques entre les différents pays. Le Programme de comparaison internationale pour l'Afrique dont la BAfD assure la coordination et la direction (sur les plans tant financier que technique) a aussi aidé plusieurs pays africains à élaborer des stratégies nationales de

³ Pour de plus amples détails, voir le site Web du Symposium à l'adresse électronique suivante : <http://www.statssa.gov.za/asc/index.asp>.

développement statistique, et permis aux centres régionaux de formation statistique d'améliorer la qualité des services qu'ils offrent aux États.

G. Commission africaine de statistique

16. À la suite du rétablissement de la Division statistique à la CEA, un nouvel organe subsidiaire chargé spécifiquement des statistiques et de l'élaboration de statistiques sur le continent africain a été créé. La dernière Conférence des ministres, qui s'est tenue à Addis-Abeba en avril 2007, a approuvé la création de cet organe, la Commission africaine de statistique, considérée comme la principale entité chargée du développement des statistiques en Afrique.

H. Charte africaine de la statistique

17. Le Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique demande instamment à la Commission de l'Union africaine de contribuer plus activement au développement des statistiques dans la région, en particulier aux activités de plaidoyer en faveur de la statistique qui sont menées à haut niveau. La Commission de l'Union africaine a entrepris d'élaborer, en collaboration avec des partenaires régionaux, une charte africaine de la statistique qui sera soumise, pour approbation, à la prochaine Conférence des ministres des finances de l'Union africaine et au prochain Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, en janvier 2008.

I. Comité africain de coordination des statistiques

18. À l'issue de la réunion que des représentants de la BAfD, de la CEA, de la Commission de l'Union africaine et de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique ont tenue à Tunis en septembre 2007 en vue de débattre de la coordination des efforts visant à renforcer les capacités statistiques sur le continent africain, il a été décidé de créer un Comité africain de coordination des statistiques chargé de superviser la coordination des activités statistiques en Afrique.

J. Autres initiatives

19. Il convient de mentionner que le 18 novembre de chaque année, l'on célèbre, sur l'ensemble du continent africain, la Journée africaine de la statistique, qui a pour objet de mieux sensibiliser la société au rôle important que jouent les statistiques dans le développement économique et social de l'Afrique. Le thème des célébrations de 2005 a été la série de recensements de la population et de l'habitation de 2010; celui de 2006 a été la stratégie nationale de développement statistique considérée comme un nouvel outil de planification statistique; et celui de 2007, la mesure des indicateurs de l'emploi et d'indicateurs connexes.

20. La publication du *Journal statistique africain* est l'une des principales initiatives qui visent à faciliter l'échange d'informations et de pratiques optimales entre les parties prenantes de l'appareil statistique en Afrique. C'est la BAfD qui finance la publication et la diffusion de ce journal. En outre, la CEA a entrepris de publier un bulletin d'information trimestriel sur les statistiques dont le premier

numéro a été diffusé lors du Symposium africain sur le développement de la statistique tenu le 3 décembre 2007.

IV. Centre africain de statistique : mesures prises pour remédier aux problèmes rencontrés

21. La création du Centre africain de statistique⁴ devrait permettre à la CEA de jouer le rôle qui lui revient en matière de développement statistique, en améliorant les moyens statistiques dont disposent les pays africains pour améliorer leur gestion économique et mesurer les progrès accomplis en matière de parité des sexes et dans la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

22. À cette fin, le Centre africain de statistique a élaboré un programme visant à revitaliser et à mieux coordonner les activités statistiques du secrétariat de la CEA, à renforcer les tâches de coordination statistique qui incombent à cette instance, et à aider à consolider les systèmes statistiques en Afrique. Le Centre tient compte des fonctions essentielles de la CEA et des programmes de travail des différentes parties prenantes aux efforts de développement statistique en Afrique, plus particulièrement de la BAfD, de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et de la Commission de l'Union africaine, pour éviter le chevauchement des tâches et permettre la création de synergies entre les différents acteurs. Il étudie aussi les différents problèmes auxquels se heurte le développement des statistiques en Afrique et s'appuie sur une série de stratégies visant à surmonter ces obstacles.

23. Le programme comporte six composantes, à savoir le Programme africain de recensement de la population et de l'habitation, qui vise à préparer les pays africains à participer pleinement à la série de recensements de la population et de l'habitation de 2010; la restructuration des enquêtes sur les ménages en Afrique, qui vise à améliorer l'aptitude des pays à répondre à la demande accrue de statistiques que suscitent les efforts de développement menés à l'échelle tant nationale que sous-régionale et internationale; les statistiques économiques destinées à aider les pays soucieux de se conformer aux normes et critères internationaux; la formation statistique qui a pour objet d'aider les pays à résoudre le problème des ressources humaines; la coordination des activités de développement de la statistique qui a pour but de remédier au manque de coordination des efforts entrepris dans ce domaine; et la gestion des données statistiques qui devrait permettre d'offrir aux parties concernées des statistiques de qualité sur les pays africains.

24. Par ailleurs, le Centre africain de statistique assurera le secrétariat des entités ci-après : Commission africaine de statistique, Commission africaine de coordination statistique et Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des activités statistiques en Afrique.

⁴ On trouvera des indications plus détaillées sur le Centre africain de statistique dans le document intitulé : « Strategic and business plan for the development of statistics: better statistics for better policies and development outcomes », CEA, septembre 2006.

V. Mesures devant être prises par la Commission

25. Le présent rapport a présenté certains des principaux problèmes auxquels se heurte le continent africain pour développer ses statistiques ainsi que certaines des mesures visant à remédier à ces difficultés. La Commission souhaitera peut-être exprimer ses vues sur les mesures suivantes, afin d'améliorer l'aptitude des pays africains à répondre à la demande accrue de statistiques de qualité que suscitent leurs efforts de développement :

a) Reconnaître le Cadre stratégique régional de référence en tant que structure destinée à concentrer tous les efforts visant à promouvoir le développement des statistiques en Afrique;

b) Demander aux pays africains et aux partenaires de développement d'accorder un rang de priorité élevée aux statistiques dans leurs programmes de développement et de soutenir l'intégration des statistiques dans les processus nationaux de développement, y compris les stratégies régionales de planification;

c) Demander à tous les pays africains d'élaborer des stratégies nationales de développement de la statistique efficaces et aux partenaires de développement de prêter leur concours à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces stratégies;

d) Demander aux partenaires de développement d'aider les pays africains à participer pleinement à la série de recensements de la population et de l'habitation de 2010;

e) Demander aux partenaires de développement de soutenir les pays africains par le biais de mécanismes de coordination mis en place par les parties prenantes africaines, notamment la Commission africaine de statistique, le Comité de coordination du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des activités statistiques en Afrique et le Comité africain de coordination des statistiques;

f) Prêter un appui à l'ensemble des travaux que mène la CEA dans le domaine des statistiques et soutenir le rôle de coordination joué par cette commission au sein de différents organes tels que la Commission africaine de statistique, le Comité africain de coordination des statistiques et autres instances.